

SIVU VAL DE MARQUE
ASSEMBLEE DU 9 DECEMBRE 2022
COMPTE RENDU

Validation du procès-verbal du conseil syndical du 30 avril 2022.

1 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Après en avoir débattu, les membres du Comité valident le présent rapport dont l'objet est de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Comité Syndical pour le vote du budget primitif de 2023.

2 – VERSEMENT DES COMPENSATIONS DES FRAIS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL 2021 - correctif

A l'unanimité, les membres du Comité votent pour cette délibération dont l'objet est de corriger une erreur matérielle liée à la délibération votée le 10 décembre 2021.

3 – VERSEMENT DES COMPENSATIONS DES FRAIS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL 2022 - prévisionnel

A l'unanimité, les membres du Comité valident les montants de 83.665,16€ pour la ville de Hem et 32.608€ pour la ville de Lys Lez Lannoy pour l'année 2022.

4 – VERSEMENT DES COMPENSATIONS DES FRAIS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL 2023 - prévisionnel

A l'unanimité, les membres du Comité valident les montants de 88.460,84€ pour la ville de Hem et 32.608€ pour la ville de Lys Lez Lannoy pour l'année 2023.

5 - TARIFICATION 2023

A l'unanimité, les membres du comité adoptent les nouveaux coûts de facturation appliqués aux actes. A compter de l'année 2023, les instructions seront facturées sur la base de 150 € l'acte instruit abouti pondéré d'un coefficient de complexité selon la catégorie des actes et repris sur la base ci-dessous, et 100 € l'acte instruit non abouti.

Permis de construire	Permis d'aménager	Permis de Démolir	Déclarations préalables	Autorisations de Travaux	Certificats d'Urbanisme Opérationnels	Assistance juridique et contrôle des actes ADS	Contrôle de conformité	Autorisation de Publicité
1.2	1.4	1.2	1	1	0.8	2	1.2	1

6 – TEMPS DE TRAVAIL

A l'unanimité, les membres du comité votent pour la fixation du temps de travail annuel proposée dans le cadre de recrutements par le SIVU.

7 – RIFSEEP

A l'unanimité, les membres du comité votent pour la fixation des règles d'attribution des indemnités RIFSEEP dans le cadre de recrutements par le SIVU.

8 – PARTICIPATION MUTUELLE

A l'unanimité, les membres du comité votent pour une participation pour la mutuelle santé dans le cadre de recrutements par le SIVU.

9 – INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

A l'unanimité, les membres du comité adoptent les règles d'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans le cadre de recrutements par le SIVU.

Le Président,



